

CONSIGNES PANDÉMIE

À LIRE AVANT L'ARRIVÉE DANS LE MILIEU DE STAGE

Levée de l'obligation d'être adéquatement protégé pour effectuer un stage dans le réseau de la Santé et des Services sociaux.

Conformément aux consignes du Ministère de la Santé et des services sociaux, depuis le 9 novembre 2022, les stagiaires en milieu hospitalier n'ont plus l'obligation d'être adéquatement protégés et, par conséquent, n'auront plus à présenter une preuve de vaccination afin d'effectuer un stage dans le réseau de la santé.

Consignes applicables pendant le stage :

- Port du masque de procédure lorsque requis
- Pratique régulière de l'hygiène des mains
- Auto-surveillance des symptômes
- Port adéquat des équipements de protection individuelle.

Lorsqu'en contact avec la clientèle, le port de la protection oculaire est optionnel mais recommandé lors de la prestation des soins pour un patient qui n'est pas positif à la COVID.

Un stagiaire en observation ne peut être en contact avec des patients COVID+ ou suspectés.

Mise à jour 2023-06-19

Ce document est basé sur les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), certaines mesures de prévention sont uniques au CHU Sainte-Justine et sont appliquées selon les recommandations de la Prévention et contrôle des infections (PCI) du CHU Sainte-Justine

Le port du masque demeure obligatoire pour :

- Le personnel en contexte de soins ou d'interaction soutenue avec les patientes, patients et familles;
- Le personnel, les patientes, patients et familles positifs à la COVID-19;
- Le personnel, les patientes, patients et familles qui ont des symptômes associés à la COVID-19 ou non, soit : toux, écoulement nasal, congestion nasale, éternuements et/ou mal de gorge (incluant les allergies).

Le port du masque est optionnel :

- Dans les corridors et les aires communes, tant au CHU Sainte-Justine qu'au CRME;
- Dans les milieux de vie;
- Pour les familles et les proches, dans la chambre ou le bureau de consultation.

Directives en cas de symptômes

En cas de symptômes, vous isoler immédiatement et contacter la ligne Info-Coronavirus du CHU Sainte-Justine au 514 345-4931 poste 4882 pour évaluation.

Si un dépistage est requis, remplir le [formulaire électronique pour le dépistage](#).

Les stagiaires doivent aviser leur superviseur de stage de toute absence liée à un test de dépistage ou un isolement demandé par la cellule COVID-19 du CHU Sainte-Justine.

Symptômes à surveiller

- Fièvre (température buccale de 38 °C (100,4 °F) et plus) ou frissons
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Perte soudaine de l'odorat avec ou sans perte de goût
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête
- Fatigue intense
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge
- Nausées, vomissements ou diarrhées
- Difficulté à respirer ou essoufflement
- Douleur à la poitrine
- Nez qui coule.

Consignes spécifiques au Centre de réadaptation Marie Enfant et ses écoles spécialisées

En plus des mesures ci-haut mentionnées, certains milieux ont mis en place des mesures de prévention supplémentaires. Si votre stage est prévu au Centre de réadaptation Marie Enfant ou ses écoles spécialisées affiliées, assurez-vous de suivre les consignes spécifiques à ces milieux.

Adressez-vous à votre superviseur de stage pour connaître les spécificités de chaque milieu.